

# SUIVI, ÉVALUATION & VALIDATION

## PISTES DE RÉFLEXION POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS AU COLLÈGE

---

### 1. AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ÉDUCATION CIVIQUE

---

#### 1. LES TEXTES : ENCART-BULLETIN OFFICIEL N°32 DU 28 AOÛT 2008

- **organisation**

*Assuré en premier lieu par les disciplines constitutives de la culture humaniste, l'enseignement de l'histoire des arts représente un quart du programme d'histoire et de la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques.*

- **évaluation**

*Comme tous les autres enseignements, celui de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire utilisant les supports d'évaluation en usage (bulletin et livret scolaire).*

- **suivi**

*À chacun des trois niveaux (École, Collège, Lycée), l'élève garde en mémoire de son parcours dans un « cahier personnel d'histoire des arts ». A cette occasion, il met en œuvre ses compétences dans le domaine des TICE, utilise diverses technologies numériques et consulte les nombreux sites consacrés aux arts. Illustré, annoté et commenté par lui, ce cahier personnel est visé par le (ou les) professeur(s) ayant assuré l'enseignement de l'histoire des arts. Il permet le dialogue entre l'élève et les enseignants et les différents enseignants eux-mêmes.*

*Pour l'élève, il matérialise de façon claire, continue et personnelle, le parcours suivi en histoire des arts tout au long de la scolarité.*

L'histoire des arts fait désormais partie du nouveau programme d'histoire-géographie mis en œuvre à la rentrée 2009-2010 pour le niveau de la classe de sixième.

Dans ce cadre, des évaluations en cours ou fin de chapitre sont prévues, associées ou non avec l'enseignement de l'histoire. Ces évaluations sont conduites en lien avec la progressivité des apprentissages.

### 2. PROPOSITIONS DE COMPÉTENCES PAR NIVEAU

#### → **cycle d'adaptation, classe de sixième**

- \_ identifier, nommer (la question des attributs) une œuvre en lien avec la lecture des sources historiques simples (archéologiques, iconographiques, extraits de textes ...)
- \_ inscrire une œuvre dans l'histoire des civilisations
- \_ savoir produire un court récit décrivant une image

#### → **cycle central, classe de cinquième et quatrième**

- \_ confronter différents supports d'analyse et multiplier les comparaisons
- \_ approfondir la connaissance du vocabulaire spécifique de base
- \_ organiser et structurer son discours (présentation, analyse, interprétation)

→ **cycle d'orientation, classe de troisième**

- \_ inscrire les productions artistiques dans leur contexte historique et culturel contemporain
- \_ s'interroger sur la signification polysémique d'une œuvre
- \_ se documenter, synthétiser des recherches, les restituer à l'écrit comme à l'oral

**3. LE CAHIER PERSONNEL**

→ **Des modalités de mise en œuvre**

- \_ le renvoi dans la marge à un signe commun dans chaque cahier des différents enseignements (musique/arts plastiques/histoire-géographie)
- \_ un cahier commun pour les seuls enseignements de pratique artistique (arts plastiques/musique)
- \_ le cahier numérique en lien avec la validation du b2i
- \_ le cahier personnel d'histoire des arts comme prolongement des partenariats, visites menées sur le cycle : un prolongement des partenariats, des sorties d'étude au musée, au cinéma d'art et d'essai ou des promenades architecturales.

l'élève complète une fiche sur le modèle ci-dessous :

NOM/PRÉNOM/CLASSE : .....
DATE et LIEU : .....
OBJET DE LA VISITE/DE LA RENCONTRE : .....
.....
ŒUVRES/PIÈCES ETUDIÉES (rapide descriptif) : .....
.....
.....
SYNTHÈSE PERSONNELLE (croquis, questions, vocabulaire, critique...):
.....
.....
.....
.....
.....
PROLONGEMENT (à partir de l'exploitation d'un site consacré à l'histoire des arts) : .....
.....
.....
.....

---

## 2. L'ÉVALUATION DE L'HISTOIRE DES ARTS DANS LE CADRE DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET

---

### 1. LES TEXTES

\_ l'arrêté du 9 juillet 2009 publié au JO du 25 juillet 2009 instaure un oral d'histoire des arts comme composante de l'évaluation du diplôme national du brevet  
\_ encart-Bulletin officiel n°32 du 28 août 2008

- **validation**

*Il fait l'objet d'une validation au niveau du Primaire et du Collège aux paliers définis dans le Livret de compétences et de connaissances. L'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une épreuve obligatoire au diplôme national du brevet, visant à sanctionner les connaissances et les compétences acquises dans le domaine de l'histoire des arts.*

\_ **lettre adressée aux rectrices et recteurs, inspectrices et inspecteurs d'académie, aux principales et principaux, aux proviseurs et proviseurs de lycée professionnel du 13 juillet 2009**

- **définition de l'évaluation pour les candidats au DNB scolarisés en collège et en lycée professionnel**

*L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimension historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe enseignante en conformité avec l'esprit de l'enseignement de l'histoire des arts. Toutes les disciplines, mais en premier lieu celle constitutives de la culture humaniste, y contribuent et visent à développer la curiosité et la créativité artistique des élèves, à aiguïser leurs capacités d'analyse d'une œuvre d'art, à les aider à se construire une culture personnelle et à prendre conscience des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles. Ce travail porte sur la période historique inscrite au programme d'histoire de troisième. Ce cadre chronologique doit prendre en compte les ruptures ou les dialogues que les œuvres de cette époque provoquent avec les mouvements artistiques précédents ou contemporains.*

*L'évaluation, organisée dans l'établissement prend la forme d'une oral dont la durée est de 15 minutes maximum. Ses modalités sont définies par l'équipe pédagogique. Elles sont fonction du contexte de chaque établissement et des choix pédagogiques qui y sont exercés.*

*L'évaluation est organisée sous l'autorité du chef d'établissement dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts. Elle s'effectue au moment jugé opportun par les professeurs concernés et prend la forme d'un entretien oral mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire.*

*Les modalités de cette évaluation peuvent être diverses. Elles dépendent des démarches pédagogiques adoptées par les professeurs. L'entretien oral peut*

\_ *concerner un plusieurs élèves ;*

\_ *porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année (par exemple : une ou plusieurs œuvres d'art du patrimoine national ou mondial, le travail d'un artiste dont l'œuvre fait partie du patrimoine national ou mondial, un mouvement artistique, un élément du patrimoine local une manifestation artistique ou culturelle, etc.) ;*

\_ *s'appuyer sur un ou plusieurs document(s) proposés par les examinateurs ou sur une réalisation (personnelle ou collective) effectuée en classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts (dossier, diaporama, DVD, dessins, schémas, exposition, création ...).*

*L'évaluation donne lieu à une note /20, affectée d'un coefficient 2. Ces points sont pris en compte pour l'attribution du diplôme et d'une mention (...).*

**\_ le colloque à Paris du 15 et 16 septembre consacré à l'enseignement de l'histoire des arts: l'atelier évaluer l'histoire des arts au collège**

- \_ la filiation avec les itinéraires de découvertes au collège, les TPE au lycée dans les modalités de mise en œuvre
- \_ la valorisation des compétences à l'oral
- \_ la valorisation de l'expression du ressenti
- \_ le cadre du socle commun comme référent pour définir les compétences en histoire des arts

**CONCLUSION:**

- 2010, une année d'expérimentation: l'histoire des arts au brevet est optionnelle
- autonomie des établissements dans la mise en œuvre de l'évaluation: choix de la date, des équipes du jury
- liberté pédagogique des enseignants pour définir la nature de l'entretien: il appartient à chaque équipe enseignante de définir les critères d'évaluation retenus et d'insister sur une composante dans l'évaluation
- rôle du conseil pédagogique pour la mise en œuvre des partenariats: ouverture vers la richesse du patrimoine et des institutions culturelles locales

**2. CONNAISSANCES ET CAPACITÉS**

**\_ lettre adressée aux rectrices et recteurs, inspectrices et inspecteurs d'académie, aux principales et principaux, aux proviseures et proviseurs de lycée professionnel du 13 juillet 2009**

**• fondements de l'évaluation**

*L'évaluation de l'histoire des arts permet de vérifier les connaissances et les capacités acquises par l'élève.*

**• les connaissances**

*En relation avec les thématiques étudiées pendant l'année de troisième, l'élève maîtrise*  
*-la connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;*  
*-des repères géographiques et culturels lui permettant de situer dans le temps et dans l'espace ;*  
*-des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques ;*  
*-des notions de base sur les techniques de production des œuvres.*

**• les capacités**

*Sur la base de ces connaissances, l'élève est capable*  
*-de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ;*  
*-d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.) ;*  
*-de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;*  
*-d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir des critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.).*

**PROPOSITIONS : DES CRITÈRES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION**

→ **temps de parole/entretien**

- \_ un temps de parole de 10 minutes pour l'élève (un groupe de 3 élèves, 30 minutes d'oral)
- \_ un temps d'entretien de 5 minutes

→ **notation**

- \_ une note sur 20 coefficient 2

→ **les composantes**

- \_ 1<sup>e</sup> composante: l'implication de l'élève
  - implication dans le cadre des partenariats et
  - tenue d'un carnet de bord
  - curiosité, sensibilité et d'esprit critique
  - si le travail est collectif, souci d'un travail d'équipe

- \_ 2<sup>e</sup> composante : la mise en jeu des connaissances
    - maîtrise du vocabulaire de base propre aux grands domaines artistiques
    - comparaison de différents supports d'expression
    - situation d'une œuvre dans le temps et dans l'espace afin d'en comprendre l'articulation et la signification
  - \_ 3<sup>e</sup> composante : la présentation orale
    - qualité de l'expression
    - réactivité face aux questions du jury
  - \_ 4<sup>e</sup> composante : évaluation transversale et selon les critères propres à la discipline
- **des exemples de sujet**
- \_ comparaison d'une œuvre vue en cours avec une autre œuvre proche mais non connue du candidat (une œuvre appartenant au patrimoine local/une œuvre appartenant au patrimoine national ou mondial)
  - \_ la présentation d'un dossier par le candidat constitué à partir de son cahier de bord et des partenariats menés l'année de troisième.